

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à Mme Thibault

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 07-01 du 28 mars 2019

PARTICIPATION AUX ASSISES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO-VIETNAMIENNE À TOULOUSE – ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION DE LA PROVINCE DE HAI DUONG (VIETNAM).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1 à L.1115-7,

Vu la délibération du conseil général n°97-VI-02 du 24 juin 1997 relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

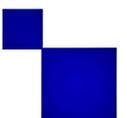
Vu le protocole de coopération décentralisée entre le Département et la province de Hai Duong (Vietnam) du 9 mai 2006,

Vu le courrier d'invitation du 8 janvier 2019 de M. Jean-Claude Dardelet, président du Groupe Pays Vietnam de Cités Unies France et vice-président de Toulouse Métropole,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ACCUEILLE une délégation de trois personnes de la province de Hai Duong (Vietnam) du 31 mars au 7 avril 2019 pour participer notamment aux assises de la coopération décentralisée franco-vietnamienne à Toulouse ;



- PREND EN CHARGE, à l'exclusion des vols internationaux, les frais de transport et de séjour de la délégation du 31 mars au 7 avril 2019.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Vote(s) contre de :

Mme Cerrigone, M. Monany

Abstention(s) de :

M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 2	Abstentions : 5
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.